

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 3 mai 2021 – 20 heures, salle des fêtes

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Camille NORMAND, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Monsieur Nicolas DUCHEMIN

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur Nicolas DUCHEMIN à Monsieur Michel SAUTEREAU

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et précise qu'elle se tiendra sans public, pour se conformer aux mesures sanitaires en vigueur.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Question à l'ordre du jour :

1- CONVENTION DE CINEMA ITINERANT POUR 2021

Lors de la séance du 1^{er} mars 2021, il a été proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de cinéma itinérant « La Nivernaise de cinéma » pour 2021 avec l'association SCENI QUA NON. Les conditions sont identiques à la précédente convention: participation obligatoire à 1 € TTC par habitant, prix des places à tarif plein (5€), à tarif réduit (3€) et de la location de lunettes 3D (1€), seuil de fréquentation « d'équilibre » en deçà duquel une participation de la commune est demandée à 0,60 entrée par habitant (si le seuil d'équilibre n'est pas atteint en fin d'année à l'échelle de la commune, chaque partie participera aux pertes relatives à l'exploitation à hauteur de 50%). L'association a par ailleurs adapté certaines modalités de facturation à la crise sanitaire. Ainsi, un rabais de 25% de la cotisation a été appliqué en raison de l'absence de projection sur le début d'année (portant la cotisation à 1091 €), et comme pour 2020, les annulations de séances dues à la situation sanitaire ne donneront pas lieu à compensation dans le cadre du seuil d'équilibre fixé ci-dessus. Suite à plusieurs remarques des membres du Conseil Municipal lors de la séance du 1^{er} mars, le point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil, et monsieur le Maire a sollicité l'association pour des précisions sur les modalités de facturation des séances durant la période de crise sanitaire. Les réponses apportées témoignent des difficultés rencontrées par l'association pendant cette période. Le Conseil Municipal décide à 1 abstention et 14 voix Pour, de renouveler la convention de cinéma itinérant pour 2021. La municipalité restera particulièrement attentive au choix des films qui seront programmés.

Questions diverses

Madame NORMAND s'interroge sur les raisons de l'inscription « Jacqueline » sur la barque située sur l'îlot central du rond-point Nord. Monsieur le Maire indique que tous les propriétaires d'un bateau le baptisent par un nom, ce qui est le cas de cette barque. Par contre, la municipalité n'en a malheureusement pas l'historique.

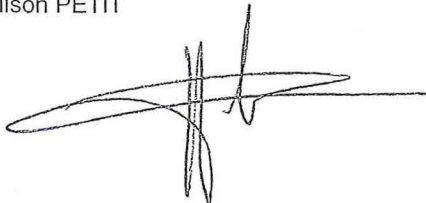
Monsieur REVEL souhaite savoir si les oies décoratives situées sur ce même rond-point seront peintes. Il est prévu qu'elles restent comme tel.

Une observation a été portée sur le cahier de doléances. Un riverain sollicite le nettoyage d'une parcelle située aux Pelus. La famille à qui appartient ce terrain ne vient que rarement sur les lieux. La mairie a adressé aux personnes concernées plusieurs courriers à ce propos, sans réponses à ce jour.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h35.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 7 juin 2021.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

